



Le Lien Horticole / Actualités

QualiPaysage : La RSE, axe prioritaire de développement.

Publié le mardi 12 août 2014 - 14h36

QualiPaysage, l'organisme paritaire de qualification des professionnels du paysage et de l'environnement, a réuni le 8 juillet 2014 donneurs d'ordre et entrepreneurs autour d'un séminaire dédié à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

QualiPaysage, l'organisme paritaire de qualification des professionnels du paysage et de l'environnement, a réuni le 8 juillet 2014 donneurs d'ordre et entrepreneurs autour d'un séminaire dédié à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Délivré sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, le certificat de qualification

Qualipaysage vise à assurer la reconnaissance du professionnalisme des entreprises. Il sert d'outil d'aide à la décision pour sélectionner les entreprises en lice pour un projet d'aménagement du paysage. QualiPaysage apporte ainsi la garantie aux donneurs d'ordre publics et privés que les entreprises qualifiées présentent des compétences validées, en vue d'assurer la réalisation de travaux dans les règles de l'art. Près de 1 000 entreprises détiennent aujourd'hui l'une des 40 qualifications proposées par l'organisme.

Renforcer la confiance autour du Titre

Afin d'apporter une réponse au plus près des enjeux des donneurs d'ordres, QualiPaysage oriente sa stratégie de développement à trois ans sur le renforcement de la confiance autour du Titre de qualification. Parmi les axes de travail, la Responsabilité Sociétale des Entreprises représente un chantier prioritaire pour l'organisme.

Le 8 juillet, donneurs d'ordre et entrepreneurs étaient donc réunis autour d'un séminaire intitulé « La RSE : une opportunité pour les entreprises du paysage, un enjeu de la qualification ».

Mélanie Czepik, Chargée de mission à l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises), Sylvain Salles, avocat associé au sein du Cabinet Yramis Droit Public et Olivier Bedouelle, fondateur de Vert Déco (entreprise du paysage) ont chacun pu témoigner de l'importance d'introduire un cahier des charges pragmatique et réaliste qui mette en adéquation besoins des donneurs d'ordres et capacités des entreprises du paysage.

Des critères mesurables à prendre en compte

Trois commissions de travail ont ensuite réunis les participants de cette journée autour des thèmes suivants : Harmonisation des qualifications ; Qualité / Contrôle ; Communication.

La restitution des travaux a mis en exergue des critères RSE à prendre en compte dans les qualifications (et mesurables par le maître d'ouvrage) tels : la gestion des déchets, la formation professionnelle, la sécurité sur le chantier, la satisfaction client, l'origine des produits et le choix des fournisseurs.

La réflexion s'est ensuite portée sur la nécessité pour QualiPaysage de collaborer étroitement avec les donneurs d'ordre publics mais aussi et surtout privés, que ce soit dans une démarche de contrôle (co-construction de grilles d'évaluation) ou de communication (stratégie d'identification de QualiPaysage, notamment pour toucher les directions Achats). Les discussions ont enfin porté sur la nécessaire mutualisation des bonnes pratiques RSE entre entrepreneurs du paysage.

Par cette journée, QualiPaysage a souhaité encourager ses membres à s'engager dans une politique RSE à hauteur de leurs moyens, ou à valoriser à minima les actions de RSE déjà mises en place. Les motivations sont nombreuses : meilleure gestion des risques (sanitaire, d'image), réduction des coûts (en termes d'énergie par exemple) et mobilisation des salariés autour du projet d'entreprise...

P.F.

Vous avez trouvé cet article à l'adresse suivante :

<http://www.lienhorticole.fr/actualites/qualipaysage-la-rse-axe-prioritaire-de-developpement-92271.html>

Copyright Lienhorticole.fr

J'imprime